

---

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

### NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

---

L'article 107 de la loi NOTRé est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente **les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2019 du budget principal de la commune et du budget annexe « eau potable »**.

#### **Budget principal**

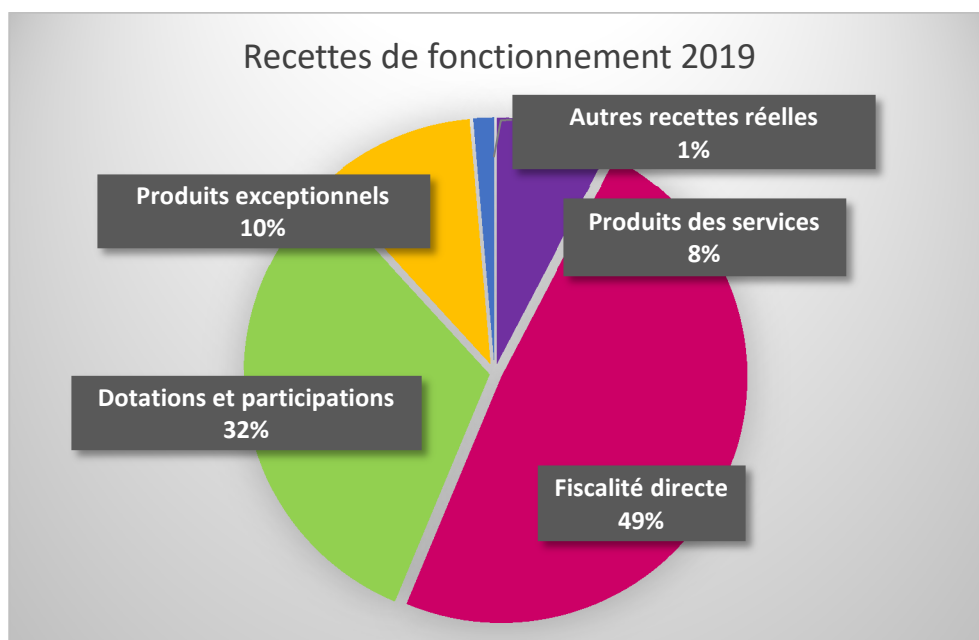
---

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 206 018 € en 2019 contre 3 849 290 € au compte administratif 2018, soit une hausse de 9,2 %.

Les dépenses de fonctionnement varient de 2 259 423 € en 2018 à 2 547 158 € en 2019, soit une évolution de 12,7 %.

## Recettes



- **FISCALITE** : le produit de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation) atteint 1 996 603 €, soit une progression de 0,05%, les taux n'ayant pas été modifiés.

L'attribution de compensation de la CAV reste inchangée (1 174 229 €).

La commune perçoit une Dotation de Solidarité Communautaire (27 113 €).

Dotation de Solidarité Communautaire	
2016	27 301 €
2017	27 240 €
2018	27 151 €
2019	27 113 €

Le produit de la taxe locale sur les consommations finales d'électricité est stable à hauteur de 22 291 €.

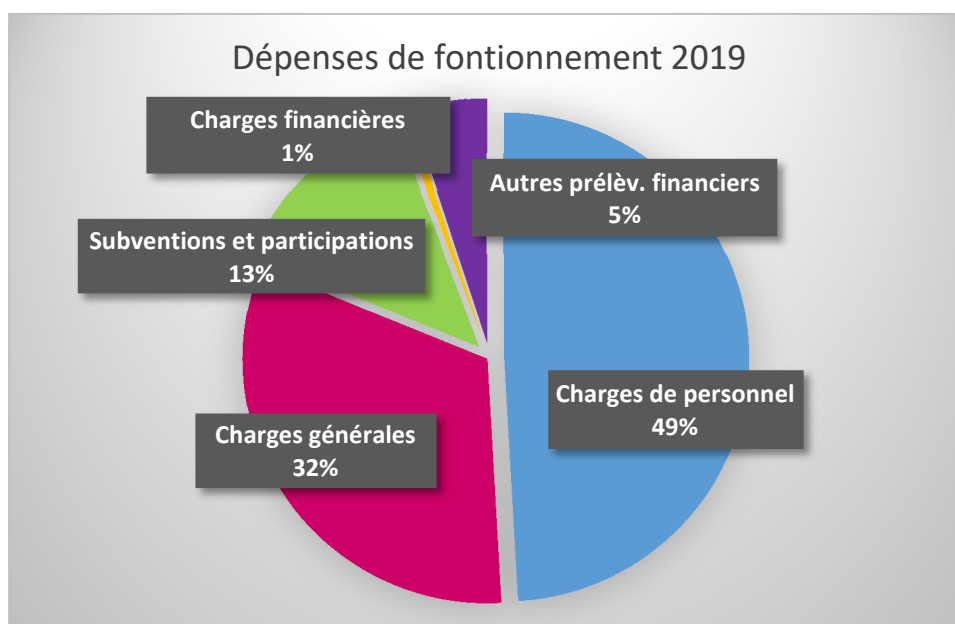
- **REVERSEMENTS ET PARTICIPATIONS** : depuis 2016, la commune ne perçoit plus de dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle verse depuis une contribution au titre du redressement des finances publiques de 43 912 €.

*La loi de Finances 2018, dans son article 159, précisait que « le prélèvement sur fiscalité opéré en 2017 est reconduit chaque année ».*

Dotation Globale de Fonctionnement	
2013	174 667,00 €
2014	144 712,00 €
2015	66 731,00 €
2016	-8 822,00 €
2017	-43 912,00 €
2018	-43 912,00 €
2019	-43 912,00 €

- **PRODUITS EXCEPTIONNELS** : ils s'élèvent à 434 380 € en 2019. Ils intègrent les produits de cession d'immobilisations (terrains du lotissement « Le Pertuis » : 303 k€) et des certificats d'économie d'énergie (travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie : 57 k€).
- **PRODUITS DES SERVICES** : ils s'élèvent à 319 433 € en 2019 contre 356 126 € en 2018. Ils intègrent la refacturation des locaux et des charges à la CAV s'agissant de la piscine communautaire (109 463 €) ainsi que la mise à disposition de personnel jusqu'au 30/09/2019 (65 427 €).  
Les autres produits sont relativement stables ; les redevances d'occupation du domaine public représentent 17 736 €.
- **AUTRES RECETTES REELLES** : elles s'élèvent à 56 806 €.

## Dépenses



- **CHARGES DE PERSONNEL** : à hauteur de 1 061 943 € contre 1 134 912 € en 2018 (mutations liées à la piscine de Noidans).
- **AUTRES CHARGES REELLES** : les charges à caractère général s'élèvent à 624 626 € en 2019. L'augmentation est liée aux travaux d'entretien des bâtiments publics (installation de lampes à Led, interventions sur les chaufferies et remplacement des vannes thermostatiques à l'école élémentaire).
- **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS** : la contribution au budget du CCAS reste stable (260 000 €).  
Les subventions versées atteignent 23 411 € (écoles et associations).

- AUTRES PRELEVEMENTS FINANCIERS : ils sont composés du prélèvement au titre de la nouvelle contribution au relèvement des finances publiques (43 912 €) et du fonds de péréquation des recettes fiscales (66 112 €). Ils représentent 5,5% des contributions directes locales contre 5,8% en 2018.
- CHARGES FINANCIERES : les intérêts de la dette passent de 18 616 € en 2018 à 14 632 € en 2019.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 296 878 € en 2019 contre 2 139 842 € au compte administratif 2018, sans compter les restes à réaliser à hauteur de 118 910 € (subventions du SIED relatives aux travaux d'enfouissement des lignes électriques et de télécommunications).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 559 319 € en 2019 sans compter les restes à réaliser à hauteur de 1 080 511 €, contre 2 029 650 € en 2018.

### Recettes

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir le déficit d'investissement, est de 1 287 521 €.
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 247 159 € (calculé sur les travaux réalisés en 2018) et la taxe d'aménagement à 11 001 €.
- Des subventions d'investissement à hauteur de 315 785 € ont été perçues concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et de la maison du stade (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

### Dépenses

Le remboursement de la dette en capital représente 78 799 € en 2019 contre 121 003 € en 2018.

*Profil d'extinction de la dette au 31/12/2025.*

	Noidans-lès-Vesoul Valeur au 31/12/2019	Moyenne nationale de la strate *
Encours de dette	178 €/habitant	720 €/habitant

\* Les collectivités locales en chiffres 2018

Les travaux réalisés sont conformes aux prévisions. Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- la réhabilitation de la place de l'église et de ses abords (voies, parkings et cheminements piétons...)
- la réfection des rues Hustache, Méline, Charrière... et des trottoirs rues des roitelets, Préquin, avenue des frères Doillon...
- l'enfouissement des réseaux électriques et la reprise des réseaux d'éclairage public dans le quartier de la Méline, rue Villeret...
- la mise en place d'un système de contrôle d'accès biométrique au complexe sportif,
- le remplacement du réseau informatique de la mairie,
- le remplacement des douches des vestiaires du foot,
- l'installation de mobilier de voirie...

## **Budget annexe « eau potable »**

---

Faisant suite aux lois n°2015-991 du 07 août 2015 dite NOTRé, n°2018-702 du 03 août 2018 et n°2019-1461 du 27/12/2019, les compétences « eau potable » et « eaux pluviales » font l'objet d'un transfert au 01/01/2020 à la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Après concertation entre les communes et la CAV, les communes conserveront leurs résultats de clôture, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires.

En amont du transfert de compétence à la CAV, le conseil municipal a choisi de procéder au remboursement global de la dette :

Durée d'extinction de la dette : 2 ans (31/12/2021)

Encours de dette en capital : 58 067,80 €

Montant des annuités : 20 412 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 279 742 € en 2019 contre 268 231 € en 2018 (+ 4,3%).

#### **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 298 958 € en 2019 contre 289 080 € en 2018 (+ 3,4%).

Les achats d'eau à la Ville de Vesoul représentent 189 250 €.

---

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Recettes**

Elles s'élèvent à 65 397 € contre 52 921 en 2018. Elles sont principalement constituées du fonds de compensation de la TVA et des amortissements.

#### **Dépenses**

Les dépenses s'élèvent à 332 730 € contre 23 809 € en 2018.

Le remboursement de la dette en capital représente 58 068 €.

Les travaux réalisés sont conformes aux prévisions :

- l'extension du réseau rues Thevenin et Marcel Hacquard (lotissement « Le Pertuis »,
- le renouvellement partiel des canalisations rue Hustache,
- le bouclage du réseau rues de la Méline et du moulin de la Vèze,
- la mise à niveau de bouches à clés et de regards.

### Résultats de clôture

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	298 958,51 €	279 742,20 €	-19 216,31 €	45 736,01 €	26 519,70 €
<b>Investissement</b>	332 729,68 €	65 397,54 €	-267 332,14 €	248 817,46 €	-18 514,68 €

Ces résultats seront repris sur le budget général (BP 2020).